

Le projet se perçoit en vue proche depuis les chemins de randonnée (Carte 51, Figure 115).



Photomontage 01 sur le site d'étude entre E02 et E03



Photomontage 02 à la Tuilerie



Photomontage 03 vers Mauques



Photomontage 04 au Boucheteau



Photomontage 06 à Pierre Blanche

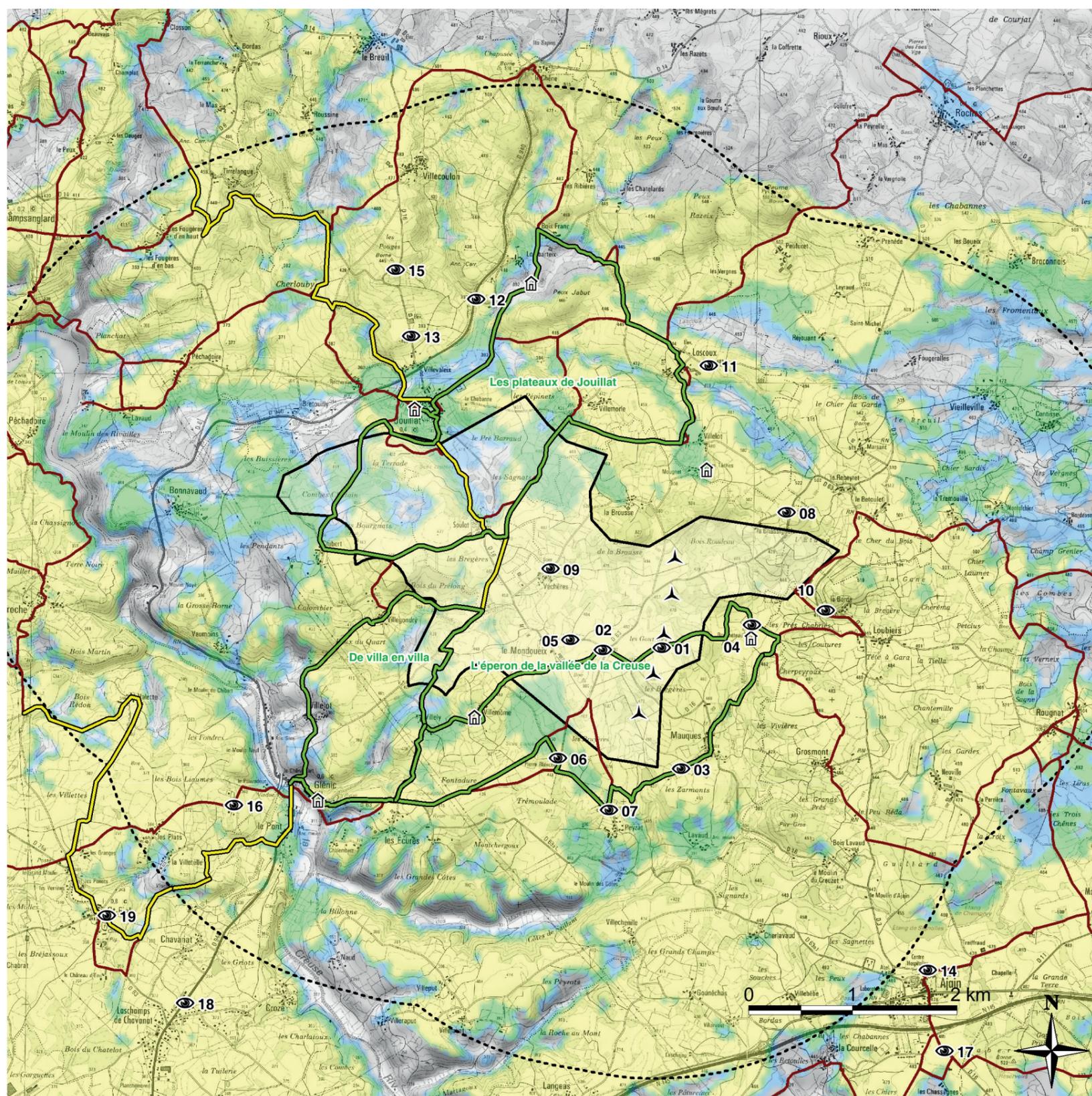


Photomontage 07 depuis Peyzat

Figure 115 : vue depuis le chemin de randonnée
Source : BORALEX

Impact sur les sites patrimoniaux, touristiques et de loisirs

- Dans le périmètre rapproché, l'impact du projet est d'une manière générale négligeable, y compris pour les aires de mise en scène rapprochées du château de Jouillat et de l'église de Glénic. Pour les vues non représentatives et plus éloignées sur ces deux monuments, l'impact est faible. Pour les chemins de randonnée traversant le projet, l'impact demeure faible à moyen.
- Dans le périmètre intermédiaire, l'impact du projet est d'une manière générale négligeable à faible.
- Dans le périmètre éloigné et très éloigné, l'impact du projet est d'une manière générale nul à faible du fait de la distance.



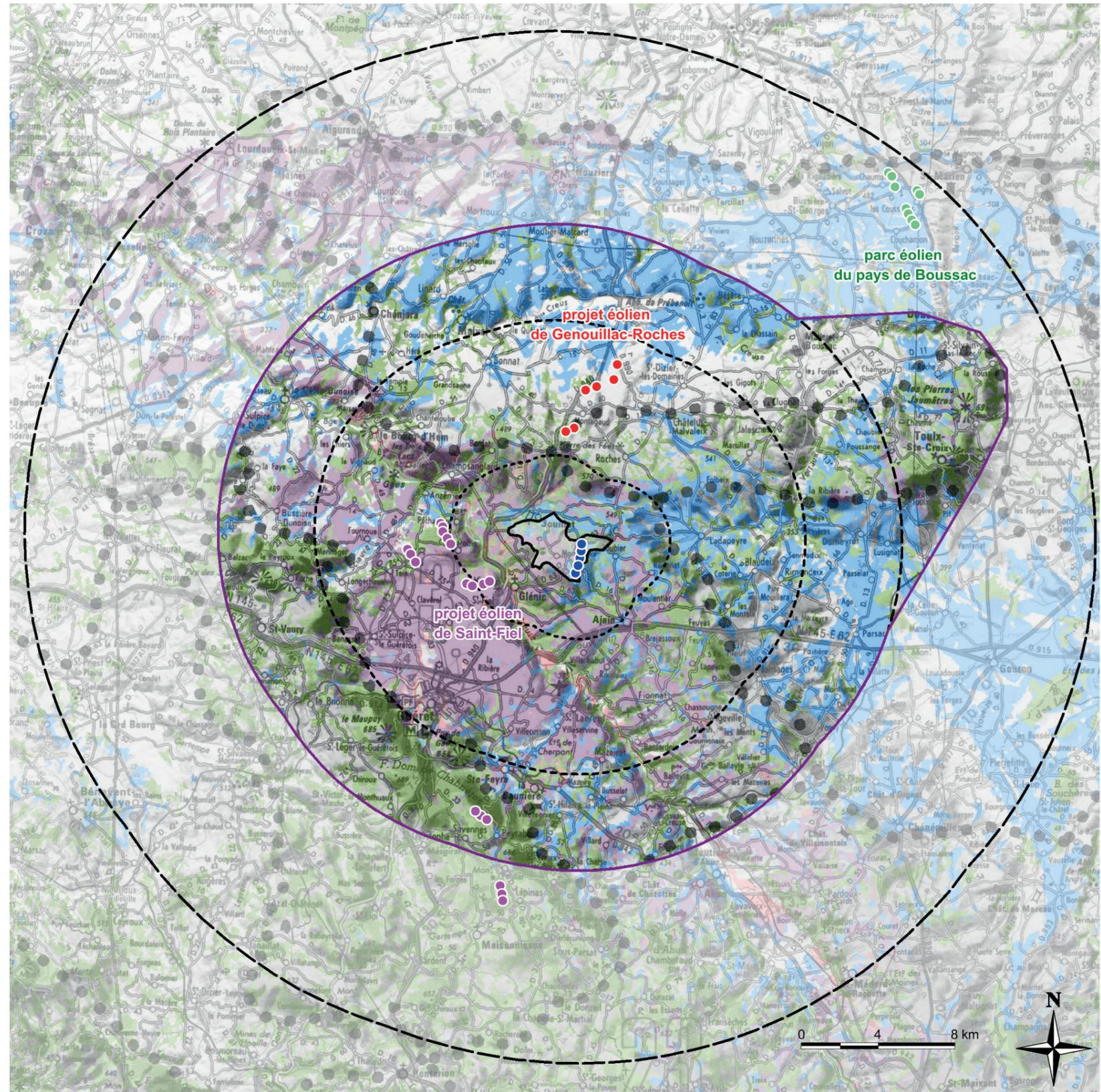
Carte 51 : Effets visuels produits sur les chemins de randonnée proches
Source : ©IGN - Scan 100®/BD Alti® ; Corine Land Cover ; BORALEX

4.2.3.3.4. Analyse des effets cumulés

Le projet éolien de Roches-Genouillac n'ayant pas été accordé et le parc éolien existant étant très éloigné (prégnance des éoliennes faible à cette distance), l'analyse des effets cumulés est réalisée avec les projets en instruction situés dans le périmètre des 15 km :

- le **projet éolien de Saint-Fiel** situé à **4,5 km** et composé d'une ligne de **4 éoliennes** de **150m** en bout de pale,
- le **projet éolien d'Anzème** situé à **6,5 km** et composé de deux lignes de 5 et 3 éoliennes (**8 éoliennes** au total) de **150m** en bout de pale,
- le **projet éolien des Monts de Guéret** à 13 km et composé de deux lignes de 3 éoliennes (**6 éoliennes** au total) de **150m** en bout de pale.

Le **projet éolien des Bruyères** est composé quant à lui de **5 éoliennes** de **180m** en bout de pale.



Carte 52 : Intervisibilité entre le projet éolien des Bruyères et le projet éolien de Saint-Fiel
 Source : ©IGN - Scan 100®/BD Alti® ; Corine Land Cover ; BORALEX

- site éolien
- périmètre 3km
- périmètre 10km
- périmètre 15km
- unité paysagère
- périmètre 25km
- aire d'étude paysagère
- parc éolien existant
- projet éolien refusé
- projet éolien en cours d'instruction
- projet éolien des Bruyères
- bassin visuel du projet éolien des Bruyères
- bassin visuel du projet éolien de Saint-Fiel
- bassin d'intervisibilité



D'une manière générale, du fait du relief et du contexte bocager et boisé, les situations d'intervisibilité se concentrent essentiellement dans l'**unité paysagère des gorges de la Creuse et des collines du Guéretois** (Carte 52, Carte 53, Carte 54).

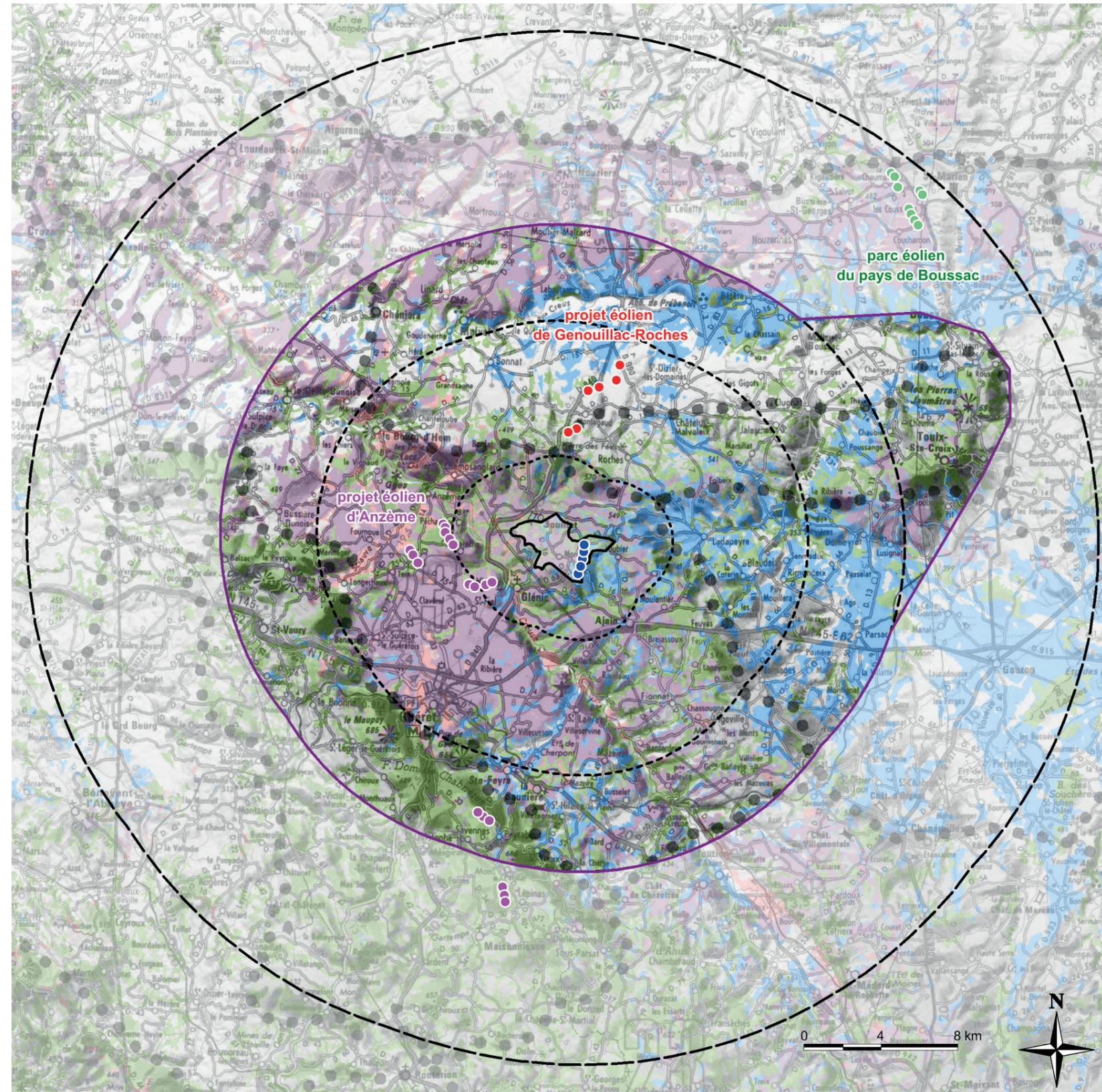
Le projet des Bruyères et le **projet des Monts de Guéret**, du fait de leur implantation de part et d'autre de la vallée de la Creuse, sont **rarement visibles en même temps** : l'observateur découvre l'un ou l'autre des projets, rarement les deux. Lorsqu'ils sont visibles en même temps (intervisibilité 23), la direction d'implantation apparente demeure cohérente (ligne). La distance entre les deux projets (13km) évite les effets d'encerclement.

Le projet des Bruyères et les **projets de Saint-Fiel et d'Anzème**, par leur proximité, peuvent être **visibles en même temps**. Le **contexte bocager limite souvent l'étendue du champ visuel** occupé par l'éolien (intervisibilité 20 et intervisibilité 22). **Selon certains angles de vue, les projets se juxtaposent** et apportent de la profondeur au paysage (succession de plans) tout en ayant **une composition apparente proche** (composition d'apparence linéaire) (intervisibilité 20 et intervisibilité 22). **Selon d'autres angles de vue, les implantations peuvent paraître peu cohérentes** (aspect groupé pour le projet d'Anzème, courbe pour le projet de Saint Fiel), **la ligne du projet des Bruyères demeurant dans tous les cas lisible**. Cette multiplication des principes d'implantation et la proximité des projets éoliens peuvent ensemble donner une impression de densification (intervisibilité 28).

Le **parc éolien du pays de Bousac** peut apparaître à l'arrière-plan de vues ponctuelles comme depuis le panorama de Roches (intervisibilité 28) près du mont Bernage. Son éloignement diminue sa prégnance au sein des panoramas et de ce fait son interaction visuelle avec les autres projets éoliens.

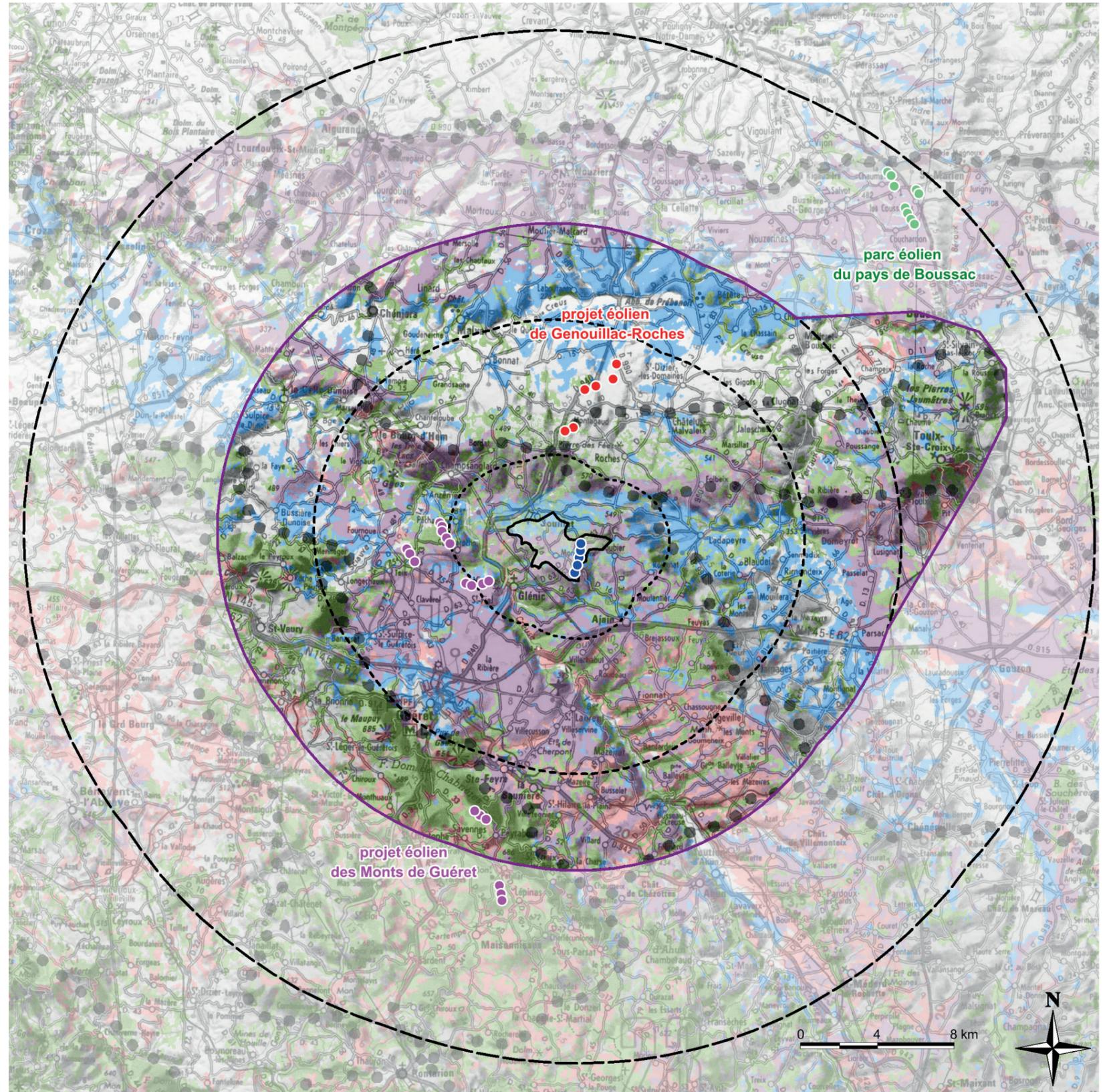
- • • • •
- **Effets cumulés**
- Les projets éoliens des Bruyères et des **Monts de Guéret**, par leur éloignement, et leur implantation de part et d'autre de la vallée de la Creuse sont rarement visibles en même temps. **Les effets cumulés sont donc faibles.**
- Les projets éoliens des Bruyères, de **Saint-Fiel et d'Anzème**, par leur proximité et leur implantation apparente plus ou moins similaire en fonction des angles de vue, peuvent être visibles en même temps de manière plus ou moins lisibles. **Les effets cumulés sont donc moyens.**
- • • • •

	site éolien		bassin visuel du projet éolien des Bruyères
	périmètre 3km		bassin visuel du projet éolien d'Anzème
	périmètre 10km		bassin d'intervisibilité
	périmètre 15km		
	unité paysagère		
	périmètre 25km		
	aire d'étude paysagère		
	parc éolien existant		
	projet éolien refusé		
	projet éolien en cours d'instruction		
	projet éolien des Bruyères		



Carte 53 : Intervisibilité entre le projet éolien des Bruyères et le projet éolien d'Anzème
 Source : ©IGN - Scan 100®/BD Alti® ; Corine Land Cover ; BORALEX

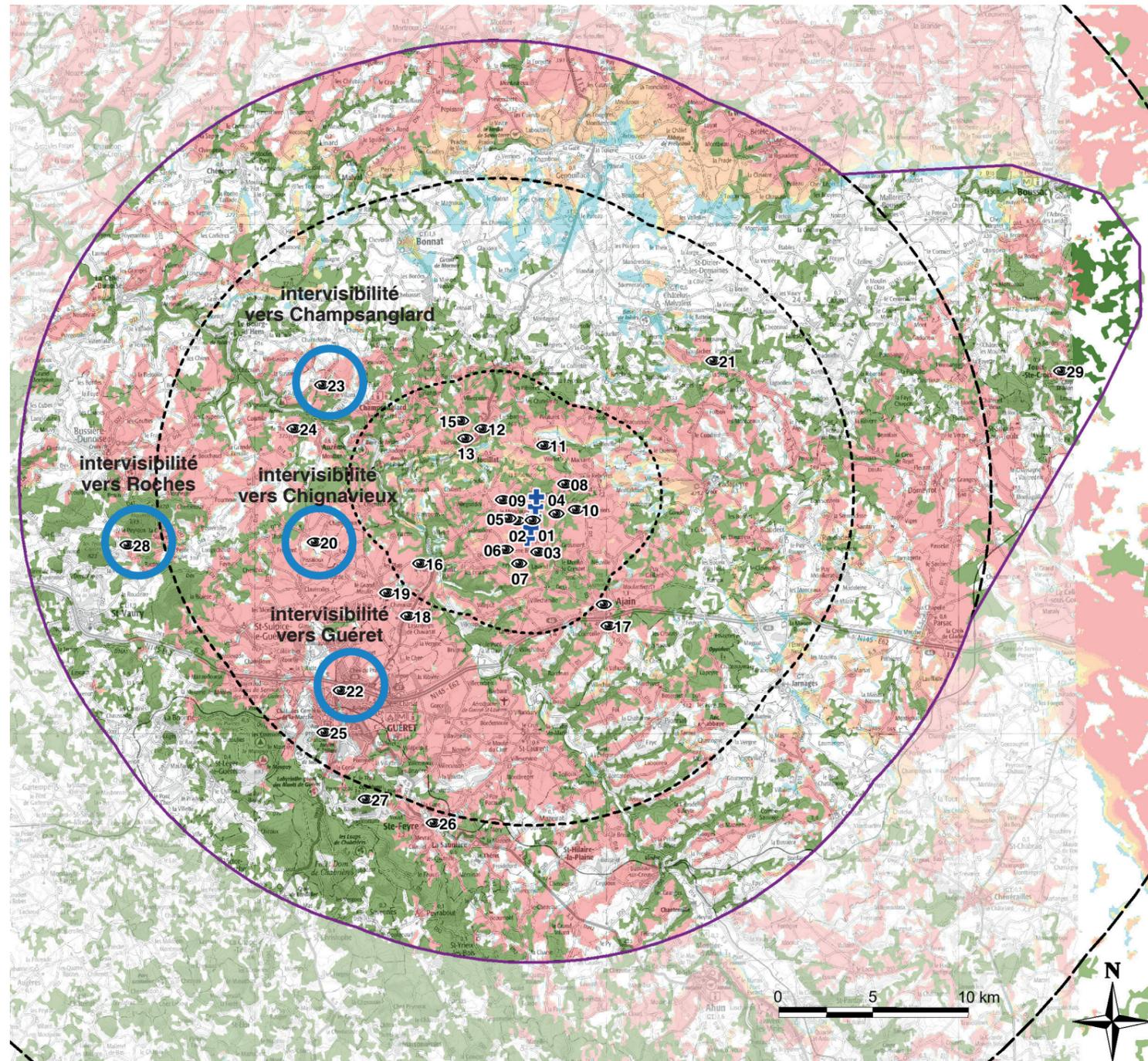




Carte 54 : Intervisibilité entre le projet éolien des Bruyères et le projet éolien des Monts de Guéret
 Source : ©IGN - Scan 100®/BD Alti® ; Corine Land Cover ; BORALEX

- site éolien
- périmètre 3km
- périmètre 10km
- périmètre 15km
- périmètre 25km
- aire d'étude paysagère
- parc éolien existant
- projet éolien refusé
- projet éolien en cours d'instruction
- projet éolien des Bruyères
- bassin visuel du projet éolien des Bruyères
- bassin visuel du projet éolien des Monts de Guéret
- bassin d'intervisibilité





- + éolienne
- ⋯ périmètre 3km
- ⋯ périmètre 10km
- ⋯ périmètre 15km
- ⋯ périmètre 25km
- ▭ aire d'étude paysagère
- forêt
- 👁 photomontage
- ◯ point de vue utilisé pour analyser les intervisibilités

Rappel :
 photomontage présenté en Annexe 1
 photosimulation présentée en Annexe 2

